

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 28 octobre 2015 à 20h30

Présidence Mme Di Stasi

Présents Mmes C. Chiriatti, A. Mathys et A. Wohlgemuth
 MM. C. Brülhart, M. Da Costa, E. Fillet, J. Grand, T. Hunziker,
 L. Luisoni, R. Madarasz, D. Nicole, B. Riedweg, F. Sandoz, P. Waldispühl,
 M. Zwahlen

Excusée Mme I. Martinez

Monsieur G. Marti, Maire, Messieurs G. Garnier et N. Nussbaum, Adjoint, assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2015
2. Communications du Bureau
3. Communications de la Mairie
4. Communications des Présidents de Commissions
5. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
6. Parascolaire – Vote d'un crédit d'investissement pour la transformation du local voirie en lieu pour le parascolaire
7. Cession de hors-ligne - Réfection du trottoir de la rue de Graman
8. Présentation du budget 2016
9. Propositions individuelles et questions

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 16 septembre 2015

Monsieur Nicole demande les corrections suivantes :

Page 9, 3^{ème} ligne, la Présidente et non la Président

Page 9, les frais d'acte de 100'000.-- CHF étaient en plus.

Monsieur Luisoni demande les corrections suivantes :

Page 4, point 6, le nom de la commission est «Agriculture, Feu, Voirie, Environnement».

Page 9, «Il ajoute qu'il enseigne la négociations et non pas qu'il est professionnel de la négociation».

Point 12, page 9, propositions individuelles, il s'agit du Festival transfrontalier des initiatives locales pour le climat et le bien vivre ensemble».

Page 7, point 10, remplacer «intérêts communaux» par «intérêts de la commune».

Monsieur Brülhart demande les corrections suivantes :

Page 4, 2^{ème} paragraphe, rajouter le prénom comme pour les autres Conseillers

Page 4, point 6, corriger le nom de la commission qui est «Social, Jeunesse, Aînés»

Page 8, point 6, dernier paragraphe de la page 8, corriger l'orthographe de son nom. Monsieur Hunziker demande les corrections suivantes :

Page 4, point 6, ligne 7, corriger Mesdames par Madame.

Page 6 point 8, 8^{ème} ligne, il serait mieux de mettre estimant au lieu de pensant.

Page 6 concernant les prérogatives de l'Exécutif en matière de naturalisations, ajouter que L'Exécutif informera régulièrement le Conseil municipal.

Page 7, point 10, remplacer Monsieur par Messieurs.

Page 9, point 12 ligne 18, remplacer «remet la parole à» par «transmet la parole à».

Page 9, point 12, ligne 19, remplacer «une voix près» par «une voix pour».

Après ces corrections, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2015 est adopté.

2. Communication du Bureau

Aucune communication du Bureau.

3. Communications de la Mairie

Madame la Présidente transmet la parole à Monsieur Marti, Maire.

Représentant Communes-Ecole

Le représentant communal au sein du comité de l'association Communes-Ecole, Monsieur Rainer Cremonte, a informé l'Exécutif de sa décision de mettre un terme à son mandat après plus de 10 ans d'activité. La commune le remercie pour son précieux engagement durant ces années. L'Exécutif le recevra prochainement pour le remercier et échanger avec lui sur cette expérience.

Le comité de cette association se réunit 4 fois par année pour définir les thèmes, les lieux et les cours à proposer à l'ensemble de la population des communes Arve-Lac. Il est important que chaque commune membre soit représentée au sein du comité de l'association, tant pour soutenir les attentes communales auprès de l'association, que pour relayer les projets en cours auprès de la commune.

C'est pourquoi, cette tâche est aujourd'hui proposée aux Conseillers municipaux. Monsieur le Maire demande si l'un des Conseillers serait intéressé à être le représentant de la commune de Pimplinge au comité de l'association Communes-Ecole.

Aucun Conseiller ne se propose en cours de séance.

Inauguration EVE

Monsieur Marti rappelle que tous les membres du Conseil municipal sont invités à l'inauguration de l'Espace de vie enfantine, ce samedi 31 octobre 2015 à 10 heures.

Ce sera un moment privilégié pour visiter les lieux et échanger avec la nouvelle équipe éducative.

Accueil de réfugiés ou requérants d'asile

Suite à la question de Monsieur Luisoni lors de la séance du Conseil municipal du 16 septembre 2015 concernant la possibilité pour la population d'accueillir des réfugiés ou des requérants d'asile, l'Exécutif a pris quelques renseignements.

Il n'est, aujourd'hui, pas possible d'accueillir officiellement chez soi un réfugié ou un requérant d'asile issu de la vague actuelle de migration vers l'Europe. Seules des personnes déjà en Suisse et dont les démarches en cours ont de très fortes chances d'aboutir peuvent quitter un centre d'hébergement pour un accueil dans une famille.

Même si cela n'a pas un effet direct sur la crise actuelle, la place ainsi libérée dans un centre d'hébergement, par la personne accueillie dans une famille, pourra ainsi être attribuée à un nouveau réfugié.

Cette pratique officielle est encadrée par l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés en partenariat avec les Cantons d'Argovie, Berne, Genève et Vaud. L'accueil proposé doit se faire sur une période de 6 mois minimum et le logement doit proposer une chambre et une salle de bain privée pour la personne accueillie.

Au vu de la typologie de l'habitat de la commune de Pimplinge, comportant près de 2/3 d'appartements, essentiellement locatifs, le nombre de personnes pouvant être hébergés sera certainement très faible.

Monsieur le Maire transmet la parole à Monsieur Garnier, Adjoint.

Travaux – Aménagements extérieur de l'école et parking 60-62 Graman

Le chantier du parking 60-62 Graman, a bien avancé pendant les vacances scolaires d'automne, permettant la pose des enrobés et des clôtures, tant du parking que de l'espace de vie enfantine.

Les premières interventions pour la démolition des pavillons derrière l'école et la réalisation d'un terrain multisports ont également eu lieu pendant les vacances scolaires. La protection civile prendra le relai début novembre 2015 pour organiser un exercice le 11 novembre 2015.

La repose des jeux d'enfants dans le préau n'a pas pu être réalisée comme souhaité pendant les vacances scolaires, car l'emprise du chantier pour les enrobés de l'espace de vie enfantine et du parking 60-62 Graman ne permettait pas d'intervenir sur cet espace dans le même temps. Ces interventions se déroulent actuellement.

Monsieur Marti ajoute que l'entreprise Swisscom est intervenue dans le trottoir pour une fouille et tarde à le refermer. Des mesures seront mises en place pour sécuriser l'endroit

Monsieur Nicole demande quel est le délai de remise de la nouvelle salle du Conseil municipal.

Monsieur Garnier répond qu'en début 2016 la nouvelle salle sera terminée.

Monsieur Garnier transmet la parole à Monsieur Nussbaum, Adjoint.

Parts sociales Raiffeisen

La banque Raiffeisen, dont la commune est sociétaire, propose à ces sociétaires de souscrire à de nouvelles parts dans le but de créer plus de fonds propres nécessaires au bon fonctionnement de la banque.

Dans le contexte de placement actuel, la banque propose une solution attractive puisqu'elle entend rémunérer ces nouvelles parts sociales à 3% pour l'année 2016.

L'Exécutif a décidé de répondre positivement à l'offre de souscription pour un montant de 10'000.- CHF.

Ce montant, s'il est accepté par la banque, sera présenté lors du bouclage des comptes 2015.

Comité ACG

Lors de son assemblée générale, l'Association des Communes Genevoises a élu le Maire de la commune, Monsieur Gilles MARTI, à son comité pour la législature en 2015 – 2020. De plus, lors de la première séance, Monsieur Marti a été élu au bureau du comité de l'ACG.

L'Exécutif lui fait confiance pour défendre une vue non partisane de la gestion communale et l'encourage à remonter les problématiques locales de petite commune lors des séances du comité et à veiller à ce que les objets traités et les décisions prises soient utiles et applicables par toutes les communes.

Monsieur Nussbaum transmet la parole à Monsieur le Maire.

MODIFICATION DE ZONE BRENAZ

Monsieur le Maire informe qu'il a été auditionné le jour même par la Commission d'aménagement du Grand-Conseil en lien avec le préavis défavorable que la commune a donné pour le projet de modification de zone du nord de Brenaz. Il a évoqué les termes votés par le Conseil municipal et il a relayé l'incompréhension locale par rapport au déclassement du terrain agricole en vue de la création d'un parking de 325 places alors que, le Conseil d'Etat, sur une surface plus petite, à Puplinge, ne souhaite pas déclasser la zone agricole, prétextant que 80 logements, cela n'est pas assez pour justifier un tel déclassement. Il a également soulevé le fait que la commune a été mise devant le fait accompli car le parking est quasiment construit.

4. Communications des Présidents de commissions

Monsieur Luisoni, Président de la commission de la solidarité informe que sa commission s'est rassemblée les 23 septembre et 12 octobre 2015. Durant ces séances il y a eu une importante réflexion sur les critères de sélection de la commission pour l'octroi de ses subventions. Les décisions prises par la commission auront une entrée en vigueur pour le début de l'année 2016. Ils souhaitent notamment que le formulaire de demande de subventions puisse être rempli en ligne sur internet, via le site de la commune. Le but est d'alléger les procédures, le temps de communication entre les associations et la commune ainsi que faciliter la lecture du dossier de l'association. Il y a eu également des réflexions sur les différents critères et thématiques qui pourraient être prioritaires pour l'octroi d'un soutien dans le domaine de la solidarité internationale mettant en avant les 17 objectifs du développement durable qui viennent d'être validés à New-York et en faisant une sélection qui serait plutôt orientée «eau, assainissement, santé, agriculture, éducation et environnement». Un autre critère a été rajouté qui serait d'être à une échelle de quartier pour être en adéquation avec la commune pour des projets plutôt à court et moyen terme. Ils vont privilégier les associations qui présenteront un projet avec l'implication des autorités locales, avec l'exigence qu'il y ait un apport de fonds propres des bénéficiaires ou des initiants d'environ 30%. Monsieur Luisoni informe qu'un compte rendu au Conseil municipal de la commission sera donné à chaque séance indiquant la distribution et le processus de sélection.

Au 12 octobre 2015, 38 projets étaient en attente. 11 ont été retenus pour 29'500,-- CHF. Il reste donc un solde de 3'000,--CHF sur le budget annuel de 55'000,-- CHF, qui seront octroyés d'ici fin novembre 2015.

Les 11 Projets approuvés sont les suivants :

Dossier no 3 : Jeunes Associés Temporairement à une Région

Pays : Burkina Faso

1^{ère} phase de 96 KCHF pour la construction d'un château d'eau solaire. Mise à disposition du terrain par l'association locale.

Montant octroyé : CHF 3'000.-

Dossier no 5 : Association Coup de Cœur Boulad

Pays : Egypte

Divers projets dans le domaine de l'éducation et de la formation

Montant octroyé : CHF 1'500.-

Dossier no 8 : Association Maté Cocido

Egalement dossier no 26 – traité ensemble comme 1 seul dossier

Pays : Argentine

Formation de jeunes en situation d'exclusion à l'agriculture.

Budget total de 12'405.- CHF et demande de 5 KCHF

Montant octroyé : CHF 5'000.-

Dossier no 9 : Keiser Association Initiative pour Uganda

Pays : Ouganda

Hygiène – construction de 10 latrines. Budget total de 11'066.- CHF et demande de 2,5 KCHF.

Montant octroyé : CHF 2'500.-

Dossier no 11 : Les amis du Tibet

Pays : Tibet (Chine)

Aider les femmes à améliorer les conditions sanitaires par la création de latrines et l'installation de fours de cuisson avec émanation de fumée réduite (intérieur maison). Budget total de 160 KCHF et demande de 2KCHF.

Montant octroyé : CHF 2'000.-

Dossier no 19 : ZEDAGA

Pays : Benin

Projet de formation des enseignants du secondaire. Budget total de 10'300.- et demande de 5 KCHF. Pour 2 semestres de formation pour 35 personnes.

Montant octroyé : CHF 2'000.-

Dossier no 20 : Association Bilifou Bilifou

Pays : Burkina Faso

Association basée à Puplinge. Nombreuses participation par le passé. Anciennement l'association faisait du médical et aujourd'hui elle se tourne vers l'enseignement

Montant octroyé : CHF 5'000.-

Dossier no 25 : Nouvelle Planète

Pays : Madagascar

Forage d'un puits avec construction d'un réservoir et de 10 bornes fontaine plus reforestation autour du puits pour éviter l'érosion et formation sur l'entretien du matériel et enseignement écologique autour de l'eau. Budget total de 20'919.- CHF

Montant octroyé : CHF 2'000.-

Dossier no 27 : Association Le chemin de l'école

Pays : Maroc

Construction d'une crèche pour des enfants de 2 à 7 ans

Montant octroyé : CHF 3'000.-

Dossier no 29 : Pharmaciens sans frontières

Pays : Madagascar

Montant octroyé : CHF 2'500.-

Dossier no 32 : Un enfant un sourire

Pays : Pérou

Dentistes suisses qui vont sur place pour offrir des soins à la population locale et donner des cours.

Budget total de 12 KCHF et demande entre 1 et 2 KCHF

Montant octroyé : CHF 1'000.-

Durant cette même séance du 12 octobre 2015, la commission a pris la décision de ne plus accepter de subventionner des projets proposés par des associations avec siège social hors de Genève. Au vu du nombre de projets reçus par des associations du canton de Genève, il n'est pas possible de voir si des communes sont plus privilégiées que d'autres. Les projets dont la commission avait approuvé un financement et qui étaient proposés par des associations extérieures à Genève ont également reçu une réponse stipulant que la commission privilégiait les associations genevoises. Les associations ayant déjà reçu régulièrement à 5, 6 ou 7 reprises, des subventions, les années précédentes, ont reçu une réponse leur stipulant que la commission avait décidé, cette année, de privilégier d'autres projets n'ayant pas encore reçu de subvention de la part de la commune de Puplinge. Il a également été pris la décision d'attacher une attention particulière aux projets venant d'une personne vivant à Puplinge ou d'une association installée au sein de la commune de Puplinge. Cela exigera un contact direct avec la personne qui le présenterait.

La commission a, de plus, approuvé la volonté de demander le maintien à 1% du budget communal à la solidarité internationale.

Monsieur Sandoz, Président de la commission ad-hoc Information et Participation informe l'assemblée que la commission s'est réunie et six propositions de projets différents ont été présentées. Une seule a été retenue, proposition de Monsieur Garnier, Adjoint. Il s'agit de travailler, à court terme, sur le thème de la modération du trafic à Puplinge ainsi que sur la création d'un réseau de bénévoles au sein de la commune. La mise en œuvre sera faite avec Equiterre pour voir la pertinence de la création d'un réseau de bénévoles et voir comment l'on peut mettre ensemble ces deux choses, soit la modération du trafic et le réseau de bénévoles et comment il sera travaillé sur la période septembre 2015-août 2016 sur ces deux projets.

Monsieur Brülhart, Président de la commission Social, Jeunesse, Aînés, informe que la commission s'est réunie le vendredi 9 octobre 2015 sur le site de l'Espace jeunes afin d'y rencontrer Messieurs Paul Lemaître, Travailleur social hors murs et Killian Gothuey, moniteur afin de mieux connaître leur fonctionnement et celui de l'Espace jeunes. Il s'agissait d'un premier contact et en lien avec la nouvelle dénomination de la commission. Cette volonté de la commission d'aller à la rencontre sur le terrain sera faite idem avec le club des aînés et l'Espace de vie enfantine.

5. Décisions de l'ACG – Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'un seul objet est soumis au droit d'opposition aujourd'hui. Il concerne la cotisation 2016 des communes pour le fonctionnement de l'Association des Communes Genevoises. Cette cotisation est proposée à 3,60 CHF par habitant, comme cela était déjà le cas en 2015.

Aucun membre du Conseil municipal ne fait valoir son droit d'opposition.

6. Parascolaire – Vote d'un crédit d'investissement pour la transformation du local voirie en lieu pour le parascolaire

Madame la Présidente informe l'assemblée que les activités parascolaires sont aujourd'hui à l'étroit et réparties sur plusieurs niveaux du groupe scolaire. Le déplacement du local voirie dans les hangars permettrait de réaliser, sous l'école enfantine, un lieu plus adapté aux activités parascolaires.

Une étude de faisabilité a été reçue et présentée à la commission Aménagement – Travaux – Mobilité – Cimetière le 30 septembre 2015. Madame la Présidente transmet la parole à Monsieur Madarasz, Président de cette commission.

Monsieur Madarasz informe que ce nouveau projet et son budget présenté ce soir sont validés par la commission. La commission aura un suivi sur ce projet pour l'aboutissement de ces locaux. Projet comprenant également la rénovation de la cuisine scolaire existante et l'acoustique de l'espace repas actuel.

Monsieur Marti complète que 950'000,-- CH est un crédit cadre car la commune est prise par le délais. En effet, les procédures sont longues et les travaux ne seront possibles que durant vacances scolaires d'été 2016. Il s'agit d'un montant crédit cadre qui permettra de demander à l'architecte d'affiner son projet. Projet que l'Exécutif reviendra présenter à la commission afin qu'elle l'étudie. Le but est d'être en dessous de ce montant-là et ce notamment de par le fait qu'il faudra passer par la procédure des marchés publics.

Monsieur Garnier ajoute qu'il sera tenu compte d'une remarque de Monsieur Luisoni, soit que la cour soit aménagée de manière intelligente et rationnelle.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente soumet la délibération au vote.

- Vu les démarches entreprises par la Mairie en vue d'augmenter la sécurité des enfants dans le préau en déplaçant provisoirement le local voirie dans le hangar à la rue de Frémis;
- Vu la disponibilité ainsi créée sous les classes enfantines;
- Vu les besoins de surfaces actuels et futurs pour mener à bien la mission du parascolaire;

- Vu l'augmentation de la population attendue pour la rentrée scolaire 2016 et son impact prévisible sur la fréquentation des activités parascolaires;
- Vu l'étude réalisée pour la transformation de ces locaux ;
- Vu le rapport de la commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière du 30 septembre 2015;
- Vu l'article 30, alinéa 1, let. e et g de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 34, alinéa 6, let. c de Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC) du 31 octobre 1984,

Sur proposition de l'Exécutif, le Conseil municipal décide, à l'unanimité,

1. de transformer le local voirie, sous l'école, en local pour les activités parascolaire,
2. d'ouvrir en conséquence à M. le Maire un crédit de 950'000,-- CHF;
3. de comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Puplinge, dans le patrimoine administratif;
4. de financer le montant de la dépense par les disponibilités communales ou le recours à l'emprunt;
5. d'amortir cette dépense au moyen des annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 2114.331.00 de l'an 2017 jusqu'en 2036, soit 20 ans;
6. de désigner M. le Maire pour signer tous actes relatifs à cette opération.

7. Cession de hors-ligne - Réfection du trottoir de la rue de Graman

Madame la Présidente informe l'assemblée que le 5 février 2015, lors du vote du crédit d'investissement pour réaliser un rond-point au carrefour Brolliets-Jussy et la réfection du trottoir de la partie cantonale de la rue de Graman, il a été prévu au point 8 d'accepter de céder le hors-ligne des parcelles communales concernées, soit d'accepter que le terrain communal sur lequel ces aménagements sont prévus devienne cantonal.

Cela aurait permis à l'Exécutif d'aller de l'avant sans revenir devant le Conseil municipal si une faute de frappe dans le numéro d'une parcelle et l'oubli d'une parcelle de dépendance, ne s'étaient pas glissés dans la délibération du 5 février 2015.

Le Conseil municipal doit donc, durant la présente séance, voter une délibération complémentaire à celle ouvrant un crédit d'investissement pour la réalisation d'un rond-point au carrefour Brolliets-Jussy et la réfection du trottoir de la partie cantonale de la rue de Graman.

Monsieur Hunziker constate qu'il s'agit de la parcelle 1538 mais qu'il n'y a pas de mention de la parcelle 1429. Monsieur Marti répond que si cette parcelle n'est pas reprise ce soir c'est car elle a été votée correctement durant la séance du Conseil municipal du 5 février 2015.

La parole n'étant plus demandée Madame la Présidente lit la résolution et la soumet au vote.

Vu la délibération N° 1/2015 acceptée le 5 février 2015 prévoyant en son point 8 la cession du hors-ligne dans le cadre de la réfection du trottoir de la rue de Graman ;

Vu l'erreur de plume indiquant la parcelle 1246 en lieu et place de la parcelle 1276;

Vu le plan définitif touchant aussi la parcelle 1538,

Vu l'article 30, alinéa 1, let. k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire, le Conseil décide, à l'unanimité,

1. d'accepter la cession de hors-ligne nécessaire au trottoir à réaliser, en empiètement sur les parcelles 1276 et 1538 ;
2. de désigner Monsieur le Maire pour signer tous actes relatifs à ces opérations.

8. Présentation du budget 2016

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'après le travail des commissions permanentes, qui ont étudié le projet de budget 2016 les concernant, du 28 septembre au 15 octobre 2015, elle passe la parole à Monsieur Nussbaum pour une présentation du budget 2016.

Les documents transmis aux Conseillers municipaux durant la séance sont expliqués par Monsieur Nussbaum. A la suite de quoi, Monsieur Nussbaum lit à l'assemblée la présentation du projet de budget 2016.

Monsieur Nussbaum informe l'assemblée que chacun a maintenant deux semaines pour poser des questions complémentaires soit à l'Exécutif, soit au Secrétaire général ou au Président de la commission des Finances, avant la séance du 11 novembre 2015 lors de laquelle l'adoption du budget sera à l'ordre du jour.

Monsieur Luisoni fait remarquer qu'il a entendu que la Confédération allait dégager un milliard de bénéfice par rapport aux 500'000,- CHF prévus plus liés à la réduction des dépenses que, semblerait-il, à l'augmentation des coûts et espérera que la commune sera dans les mêmes conditions à la fin de l'année.

Monsieur Nussbaum répond que les chiffres reçus par le Département des finances laissent à penser que l'on ne sera pas du tout dans cette configuration-là.

9. Propositions individuelles et questions

Monsieur Hunziker demande ce qu'il en est du projet d'acquisition du terrain agricole situé chemin de la Brenaz.

Monsieur Marti répond que les venderesses connaissent le montant mentionné sur la délibération et que l'Exécutif n'a pas encore reçu d'information de leur part. Il ne manquera pas de revenir vers le Conseil municipal lorsqu'il aura des informations.

Monsieur Hunziker demande également que la rue de Frémis soit mieux entretenue malgré les travaux.

Monsieur Marti répond qu'il en fera part lors de la prochaine réunion de chantier.

Aucune autre proposition ou question étant formulée, la séance est levée à 21 heures 40.

La Présidente

Carole Di Stasi

Le Vice-Président

Le Secrétaire

Eric FILLET

Patrick ARTER

Puplinge, le 6 novembre 2015